Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° DEL-2024/303 : FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE GRAND PARIS SUD 2024-2027

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2024 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, Mme Mara DEL MEI GUILBERT, M. Lucas MESLIN, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Jordan SCHWAB, Mme Cendrine CHAUMONT, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, Mme Carmèle BONNET, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Mina FAYED.

Commune de Corbeil-Essonnes :
M. Bruno PIRIOU, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURÉ, M. Reynal JOURDIN, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN, Mme Frédérique GARCIA.

Commune de Savigny-le-Temple :
Mme Fatiha BENSALEM, M. Christian BOUDA.

Commune de Grigny :
M. Philippe RIO, M. Mahamoud SOILIHI, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :
M. Gil MELIN, Mme Kykie BASSEG, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :
Mme Monique LAFFORGUE, M. Bernard VRIGNAUD.

Commune de Moissy-Cramayel :
Mme Line MAGNE, M. Julien BÉRAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :
M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :
M. Dominique VÉROTS, Mme Lisbeth CAUX.

Commune de Cesson :
M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :
M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Lisses :
M. Jean-Marc MORIN, Mme Marie ALLARD-MEEUS.

Commune de Soisy-sur-Seine :
M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Villabé :
M. Karl DIRAT.

Commune du Coudray-Montceaux :
Mme Aurélie GROS.

Commune d'Étiolles :
Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :
M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :
M. Olivier PERRIN.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :
M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF
M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Cendrine CHAUMONT
Mme Farida AMRANI a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA.

Commune de Corbeil-Essonnes :
Mme Martine SOAVI a donné pouvoir à Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :
Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE MEUR
Mme Inès MOUCHRIT a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALEM
M. Morgan CONQ a donné pouvoir à M. Christian BOUDA.

Commune de Ris-Orangis :
M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à M. Serge MERCIECA.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Commune de Combs-la-Ville :
M. Guy GEOFFROY a donné pouvoir à M. Alain AUZET
M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Monique LAFFORGUE.

Commune de Cesson :
Mme Charlyne PÉCULIER a donné pouvoir à M. Olivier CHAPLET.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :
M. Yann PÉTEL a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Absents excusés :

Commune de Corbeil-Essonnes :
M. Alexandre MARIN, M. Jean-François BAYLE.

Commune de Savigny-le-Temple :
M. Fabrice SUBIRADA, M. Maurice POLLET.

Commune de Grigny :
Mme Fatima OGBI, Mme Claire TAWAB-KEBAY, Mme Saâdia BELLAHMER, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :
Mme Véronique GAUTHIER, M. Christian Amar HENNI.

Commune de Combs-la-Ville :
Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :
M. Christian DUEZ.

Commune de Vert-Saint-Denis :
M. Éric BAREILLE.

Commune de Nandy :
M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :
M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Tigery :
M. Germain DUPONT.

Le secrétaire de séance : Kykie BASSEG

Nombre de membres en exercice :	83
Nombre de membres présents ou représentés :	67

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6, L. 5211-9 et L. 5216-5 ;

Vu la circulaire ministérielle du 28 juillet 2023 relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble 2023-2027, prenant la suite de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-PREF.DGCL/955 du 15 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, de la communauté d'agglomération Seine Essonne, de la communauté d'agglomération de Sénart, de la communauté d'agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la commune de Grigny ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2018-PREF.DGCL/249 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n° DEL-2017/525 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° DEL-2023/335 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire en application des articles L. 5211-41-3 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2017/241 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2017 approuvant le projet de territoire de la Communauté d'agglomération et notamment sa déclinaison de stratégie numérique ;

Vu la délibération n° DEL-2020/074 du Conseil communautaire en date du 4 février 2020 approuvant la « charte pour un numérique raisonné » et l'adhésion au programme « smart région initiative » ;

Vu la délibération n° 2020/423 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 approuvant le conventionnement relatif au PASS numérique à conclure avec l'ANCT et les communes de Corbeil-Essonnes, Grigny, Évry-Courcouronnes, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis et Savigny-le-Temple, impulsé dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique de Grand Paris Sud ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2023 approuvant la prolongation du PASS numérique ;

Considérant que dans le cadre de la territorialisation de la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI), la Communauté d'agglomération s'est engagée dans le déploiement d'une stratégie d'inclusion numérique avec comme objectifs l'accès aux droits et l'autonomisation socioprofessionnelle des bénéficiaires depuis 2019, s'articulant avec le projet de Smart Territoire ;

Considérant les actions en faveur de l'inclusion numérique déjà mises en place sur le territoire par la collectivité et ses partenaires et la nécessité d'actualiser la stratégie d'inclusion numérique de Grand Paris Sud ;

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Considérant les résultats positifs de cette expérimentation déployée dans sept communes du territoire, à savoir : Corbeil-Essonnes, Évry-Courcouronnes, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis, Savigny-le-Temple.

Les éléments de bilan sur la période sont les suivants :

- 12 780 Pass Numériques achetés
- 9 690 Pass Numériques utilisés (76 % de l'enveloppe)
- **983 bénéficiaires**
- 92 249 € reversés aux opérateurs

Profil des bénéficiaires :

- 75 % bénéficiaires sont des **femmes**
- 50 % résident en QPV
- Majoritairement **âgés entre 40 et 59 ans** (40 %). 27 % ont plus de 60 ans. Les moins de 30 ans représentes 8 %.
- 41 % sont des demandeurs d'emploi

Compétences numériques acquises :

- Internet : fonctionnement des emails
- Internet : comprendre les principes de fonctionnement
- Plateforme France Connect

Dans le cadre de l'expérimentation, 112 partenaires ont été mis en réseau et sensibilisés aux enjeux de l'inclusion numériques et des formations ont été dispensées aux professionnels de terrain.

Considérant la volonté de Grand Paris Sud d'élaborer une feuille de route France Numérique Ensemble à l'échelle de son territoire et sa formalisation auprès des préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne en octobre 2023 ;

Considérant l'organisation d'instances de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire de janvier à juillet 2024, dans la perspective d'une réflexion commune et de l'élaboration de la feuille de route ;

Considérant la mise à jour du diagnostic, des enjeux, des axes stratégiques et opérationnels de la feuille de route et leur déclinaison en fiches actions à déployer dans le cadre de sa mise en œuvre ;

Vu l'avis de la commission politiques publiques en date du 24 septembre 2024,

Sur proposition du Président,

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les trois grands enjeux de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 :

- Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours,
- Favoriser l'entrée et le maintien dans les parcours d'insertion professionnelle,
- Assurer la continuité éducative et prévenir le décrochage scolaire.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

APPROUVE les cinq axes de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 :

- Axe1 : Améliorer la visibilité de l'offre et la mise en place de parcours vers l'autonomie,
- Axe 2 : Développer l'accessibilité de l'offre,
- Axe 3 : Renforcer l'offre d'accompagnement en direction des professionnels, des jeunes, des parents et des publics fragiles,
- Axe 4 : Développer l'attractivité des métiers du numérique,
- Axe 5 : Mettre en place une gouvernance, un suivi et une évaluation,
- Axe transversal : Pour un numérique inclusif.

APPROUVE les principales actions de la feuille de route 2024-2027

- La création de forums thématiques à destination des publics en insertion autour de la levée des freins à l'accès aux droits et au numérique (maitrise des outils, accès au matériel et à la connexion, méconnaissance de l'offre d'accompagnement...),
- L'élaboration d'une plaquette présentant l'offre de formation et d'accompagnement du territoire à diffuser dans les équipements,
- La création sur le site de Grand Paris Sud, avec le service communication, d'une page dédiée à l'inclusion numérique donnant accès à une boite à outils mise à disposition des professionnels du territoire (accueil, accompagnement, formation et orientation des publics en matière d'inclusion numérique),
- Le recrutement de deux conseillers numériques pour l'animation de permanences sur le territoire (sous réserve d'obtention des agréments demandés à l'Etat),
- Construction d'un schéma de reconditionnement du matériel informatique de Grand Paris Sud (pc fixe et pc portable) afin de les revendre à tarif solidaire aux habitants de notre territoire et aux associations locales,
- E-Parentalité : ateliers dédiés aux parents afin de leur permettre d'accompagner les usages numériques de leurs enfants,
- E-Sport et métiers du numériques : valorisation des métiers du numériques et communication sur l'offre du territoire,
- Le déploiement de la convention signée avec Orange, notamment des ateliers numériques pour accompagner l'usage du digital,
- Pérennisation de la coordination inclusion numérique Grand Paris Sud permettant le déploiement de la stratégie France Numérique Ensemble à l'échelle de Grand Paris Sud.

APPROUVE la signature de la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la feuille de route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024-2027 et tout autre document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

DIT que la présente délibération sera transmise à la préfète du département de l'Essonne.

Votes :	
NPPV :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	67
Majorité absolue :	35
Votes Pour :	67
Votes Contre :	0

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Communauté d'agglomération

Michel BISSON
Président

Transmis en Préfecture le 17 OCT. 2024
Affiché/Publié le 15 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues aux articles L.231-4 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et par les décrets d'application de ces textes. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai deux mois. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Feuille de Route France Numérique Ensemble Grand Paris Sud 2024

Introduction

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, **la feuille de route nationale France Numérique Ensemble** est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- **Axe 1 :** Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié
- **Axe 2 :** Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie
- **Axe 3 :** Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles
- **Axe 4 :** Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales

Cette feuille de route doit permettre, d'ici à 2027, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques », d'atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnes accessibles aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre de l'axe 1, les préfectures de département ont été chargées de coordonner la construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux. La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif associant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, la Préfecture de l'Essonne, la Préfecture de la Seine-et-Marne, les partenaires institutionnels, les communes et les acteurs locaux autour d'une démarche qui vise à apporter des solutions aux personnes en difficulté avec le numérique et à les amener vers l'autonomie.

I. Méthode d'élaboration de la feuille de route Grand Paris Sud

- **Historique des politiques d'inclusion numérique sur le territoire de Grand Paris Sud**

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Depuis 2019, et dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI), Grand Paris Sud déploie une stratégie d'inclusion numérique avec comme objectifs l'accès aux droits et l'autonomisation socioprofessionnelle des bénéficiaires.
Un premier diagnostic de l'offre a ainsi été réalisé avec l'appui de We Tech Care et a permis d'identifier les grands enjeux relatifs à cette thématique sur le territoire intercommunal et les pistes d'actions associées. Dans le cadre de leur mise en œuvre, une réelle dynamique s'est créée à l'échelle du territoire via les initiatives communales et associatives, l'animation du réseau des conseillers numériques France Service, ainsi que les dispositifs de coordination « inclusion numérique » et des Pass Numériques portés par l'agglomération.

Après quatre ans de déploiement de notre stratégie d'inclusion numérique, il convient d'en actualiser les contours, en articulant ce travail aux réflexions menées dans le cadre des Contrats de Ville, du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration et plus largement, de la thématique de l'accès aux droits, en lien avec le Pacte des Solidarités.

- **Genèse de la démarche France Numérique Ensemble Grand Paris Sud**

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud s'est positionnée auprès de l'Etat afin de formaliser une feuille de route France Numérique Ensemble au niveau local. Cette feuille de route s'intègre dans le cadre de la politique nationale d'inclusion numérique 2023-2027 et de sa territorialisation, permettant ainsi de poursuivre la dynamique initiée depuis 2019, et donc de :

→ Réaffirmer la mobilisation du bloc communal autour de la stratégie d'inclusion numérique à l'échelle des 23 communes
→ Ajuster le diagnostic territorial, les constats et enjeux de l'inclusion numérique
→ Réactualiser et redéfinir un plan d'actions à l'échelle de GPS sur la base des constats et enjeux identifiés collectivement

- **Grandes étapes de l'élaboration de la feuille de route**

Au titre de cette démarche et dans la perspective d'une réflexion commune, la méthodologie suivante a été proposée à l'échelle du territoire :

1) <u>1er COTECH restreint – 28 mars 2024 :</u>

Participants : DGS des 23 communes ou leurs représentants
- Présentation de la feuille de route nationale FNE et la démarche de territorialisation
- Retour sur la stratégie nationale et locale pour un numérique inclusif
- La feuille de route FNE GPS – Présentation des constats, enjeux et axes stratégiques

2) <u>Groupe de travail partenarial– 30 avril 2024 : « Passer des enjeux aux solutions » :</u>

Participants : référents techniques des 23 communes, acteurs associatifs du territoire, partenaires institutionnels, directions de GPS concernées :
- Présentation de la démarche, constats et enjeux
- Echanges et retours d'expériences réussies et perspectives d'actions
- Elaboration de fiches actions-chantiers permettant de :
    - Affiner les objectifs opérationnels rattachés aux axes de notre feuille de route

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Recenser des pistes d'actions pour la feuille de route 2024-2027

3) 2ème COTECH restreint lors de la réunion des DGS – 16 mai

Participants : DGS des 23 communes ou leur représentant :

- Rappel de la démarche France Numérique Ensemble
- Proposition de priorisation des pistes d'actions et du projet de feuille de route
- Validation de la comitologie

4) Conseil communautaire – validation de la feuille de route -8 octobre

Calendrier de la démarche

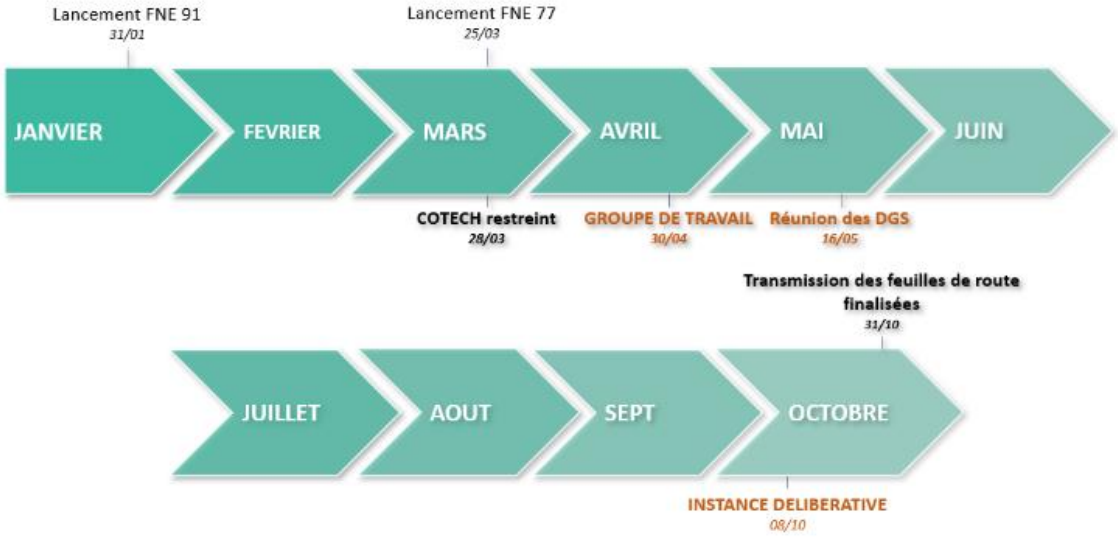

En parallèle et dans l'intérêt d'une cohérence et d'une articulation avec les feuilles de route départementales, élaborées à l'échelle de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, l'agglomération participe aux groupes de travail menés sur les 2 territoires.

II. Synthèse du diagnostic territorial

- **Eléments de diagnostic sur l'offre d'accompagnement et les besoins des publics**

Un indice de fragilité numérique global au-dessus des moyennes départementales

Grand Paris Sud est doté d'un Indice de fragilité numérique moyen, au-dessus des moyennes départementales de l'Essonne (4.5) et de la Seine-et-Marne (4.8). Cet indice de fragilité résulte d'une forte part des étrangers (9), des ménages monoparentaux (8.1), des allocataires handicapés (4.7), d'un taux de chômage élevé (6.3) et d'un recours important aux prestations sociales.

Ces chiffres révèlent en effet les spécificités socio-démographiques du territoire au sein duquel on dénombre 15.1% d'étrangers et 27.6% au sein de ses QPV, une part croissante et supérieure

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

aux moyennes métropolitaines et nationales. De plus, le nombre de primo-arrivants s'élève à 1500 par an en moyenne, autant de personnes pouvant présenter des besoins en formation linguistique et être confrontées à l'illectronisme. De plus, le territoire présente un taux de pauvreté important et supérieur aux moyennes départementales et francilienne puisque 19.1% de la population est concernée. Si elle se concentre majoritairement au sein des 19 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 41 % des pauvres habitent en-dehors en 2018. Enfin, le nombre de ménages monoparentaux et des personnes seules s'élève respectivement à 14% et 30% progresse fortement (+ 19 % pour chacun).

Plus précisément, les territoires en QPV de la partie essonnienne de Grand Paris Sud ont un indice de fragilité numérique majoritairement plus fort (Evry-Courcouronnes, Grigny, Ris-Orangis) tout comme que de plus petites communes telles que Réau sur la partie seine-et-marnaise.

Enfin, l'indice de fragilité numérique relatif aux zones blanches s'élève à 4.3 et la moitié des communes du territoire est au-dessus de cette moyenne.

Cartographie des acteurs : une offre dense mais inégalement répartie sur le territoire

Depuis 2019, l'agglomération a initié un travail de recensement de l'offre du territoire en matière d'inclusion numérique. Cette offre a été centralisée au sein de la « cartographie de l'offre d'inclusion numérique et linguistique » de Grand Paris Sud. A ce jour, elle répertorie :

- 43 structures proposant de l'assistance sur les démarches et services en ligne
- 30 structures proposant des ateliers de formation sur le numérique
- 30 structures proposant un accès-libre à un espace équipé et connecté
- 4 structures proposant de la vente solidaire, du prêt ou don de matériel informatique ou de connexion Internet
- 36 n'ont pas précisé leur offre

Cette cartographie doit être mise à jour régulièrement et faire l'objet d'un *interfacing* avec d'autres cartographies franciliennes afin de faciliter une mise à jour simultanée.

Typologie des publics bénéficiaires et leurs besoins

Le déploiement des PASS nous a permis d'identifier les profils de publics bénéficiaires de l'offre d'accompagnement au numérique ainsi que les compétences les plus demandées au sein des ateliers. On constate que :

Parmi les bénéficiaires accompagnés :

- 75% bénéficiaires sont des femmes
- 50% résident en QPV
- Majoritairement âgés entre 40 et 59 ans (40%) / 27% ont plus de 60 ans. Les moins de 30 ans représentes 8%.
- 41% sont des demandeurs d'emploi

Les compétences numériques les plus travaillées en fonction des demandes sont :

- Internet : fonctionnement des courriels
- Internet : comprendre les principes de fonctionnement
- Plateforme France Connect

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Ces constats rejoignent globalement ceux identifiés à l'échelle des départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Recensement en continu des besoins exprimés par les acteurs

Sur des instances et des formats variés, les démarches contractuelles en cours sur le territoire ont permis tout au long de l'année de recenser les constats et enjeux numériques, transversaux, auprès des communes et des professionnels (Contrat de Ville, Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, Stratégie de Lutte contre la Pauvreté à Grigny, CTG CAF, Pactes des Solidarités, réunions de coordination inclusion numérique…).

La capitalisation des productions déjà réalisées a alimenté l'élaboration de la feuille de route et va par ailleurs dans le sens d'une articulation entre les contrats précités. Parmi les constats, on note :

→ La **complexité des démarches** qui entraine le découragement des populations devant des procédures trop complexes et peu lisibles et ainsi un renoncement aux droits du fait de la difficulté numérique (crainte de mal faire, abandon en cours de process).

→ Un fort **besoin de formation et de sensibilisation** des habitants qui démontrent des résistances à entrer dans le numérique mais aussi des freins liés à une faible maîtrise du français, à un manque de compétences numériques et à un manque d'offre de formation et d'accompagnement sur le territoire.

→ Un **manque de visibilité et de lisibilité** dû à un foisonnement de dispositifs et des acteurs malgré l'existence d'outils existants mais peu utilisés (cartographies), cela contribuant au manque de connaissance et de visibilité par les professionnels et par les bénéficiaires.

→ Un **manque d'accessibilité aux services** car les institutions sont de moins en moins présentes et les délais de prise en charge sont de plus en plus longs. Par ailleurs les habitants, par manque de moyens financiers éprouvent des difficultés à se procurer un équipement et/ou un accès à internet. Enfin, le matériel mis à disposition dans les structures n'est pas adapté aux les publics en situation de handicap.

→ S'agissant de la **continuité éducative et du soutien des parentalités**, ont été identifiés des freins au suivi de la scolarité, à la réussite scolaire et à l'orientation. Enfin, les risques de surexposition aux écrans et le manque de sensibilisation des parents et des jeunes ont été mis en avant.

→ Les acteurs soulignent le besoin d'être **coordonnés, outillés et formés** afin de mieux accompagner les publics, de plus en plus confrontés à l'**instabilité et à l'urgence**.

III. Enjeux, objectifs et plan d'action

Les échanges avec les acteurs du territoire ont permis d'identifier et valider les principaux enjeux et objectifs de la feuille de route et d'en définir le plan d'action.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- **Les enjeux de l'inclusion numérique à Grand Paris Sud**

L'enjeu principal de la stratégie d'inclusion numérique de Grand Paris Sud est de lutter contre les inégalités liées au numérique et de renforcer l'inclusion de tous ses habitants. Il se décline en trois objectifs prioritaires :

  - Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours
  - Favoriser l'entrée et le maintien dans les parcours d'insertion professionnelle
  - Assurer la continuité éducative et prévenir le décrochage scolaire

- **Le plan d'action (présentation détaillée en annexe)**

Axe1 : Améliorer la visibilité de l'offre et la mise en place de parcours vers l'autonomie

- Fiche 1 : Systématiser les formations et l'utilisation de l'application dora pour les acteurs
- Fiche 2 : Initier la création de supports d'information sur l'offre numérique à destination des publics
- Fiche 3 : Forum du numérique et emploi / forum du numérique et accès aux droits
- Fiche 4 : Designer et identifier un référent numérique par structure et renforcer le réseau
- Fiche 5 : Constituer une boite à outils du numérique sur le site internet de GPS à destination des acteurs du territoire

Axe 2 : Développer l'accessibilité de l'offre

- Fiche 6 : Déploiement de modules de formation à destination des professionnels et des élus
- Fiche 7 : Recrutement deux conseillers numériques pour l'animation de permanences sur le territoire
- Fiche 8 : Equiper les publics accompagnes en matériel reconditionne

Axe 3 : Renforcer l'offre d'accompagnement en direction des professionnels, des jeunes, des parents et des publics fragiles

- Fiche 9 : E-parentalité - suivre et accompagner son enfant dans les usages numériques
- Fiche 10 : Numérique responsable - partenariat orange

Axe 4 : Développer l'attractivité des métiers du numérique

- Fiche 11 : Développer les actions de découverte des métiers du numérique à destination des habitants
- Fiche 12 : eSport - valorisation des métiers et communication sur l'offre du territoire

Axe 5 : Mettre en place une gouvernance, un suivi et une évaluation

- Fiche 13 : Coordination inclusion numérique Grand Paris Sud

Axe Transversal : pour un numérique responsable

VI. Gouvernance et pilotage de la feuille de route

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Le suivi et l'évaluation de la feuille de route, incombera aux instances suivantes, animées par la direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociales :

Comité Politique –

- Composition : élus de Grand Paris Sud
- Fréquence : 1 par an
- Objectifs : Bilan et validation des axes de la feuille de route

Comité Technique -

- Composition : DGS ou représentants des communes, partenaires internes et partenaires institutionnels
- Fréquence : 2 par an
- Objectifs : Suivi des actions, mise à jour du diagnostic territorial, priorisation des axes

Groupes de travail/ séminaire des acteurs –

- Composition : acteurs du territoire œuvrant pour l'inclusion numérique des habitants
- Fréquence : *a minima* 1 par an
- Objectifs : Interconnaissance, mise à jour du diagnostic territorial, ajustement et proposition de fiches actions

Réunions de coordination –

- Composition : Référents numériques et acteurs de la médiation numérique
- Fréquence : A adapter aux territoires

IV. Signataires de la feuille de route

Michel Bisson **Président de l'agglomération Grand Paris Sud**	**Préfet de l'Essonne**	**Préfet de la Seine-et-Marne**

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Annexe 1-

Fiches-action

Grand Paris Sud

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 1 – AMELIORER LA VISIBILITE DE L'OFFRE ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 1 – AMELIORER LA VISIBILITE DE L'OFFRE ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE	
Objectif stratégique :	Eduquer, sensibiliser à la culture numérique
Objectif opérationnel :	Outiller les acteurs de proximité pour qu'ils orientent mieux les publics
ACTION 1 :	**SYSTEMATISERS LES FORMATIONS ET L'UTILISATION DE L'APPLICATION DORA POUR LES ACTEURS**
:	
[illegible] :	Déploiement généralisé en 2025
Priorité :	●●
Public cible :	Acteurs

[illegible] :

Dans le cadre de la coordination inclusion numérique nous souhaitons nous assurer de la communication entre les partenaires, les organismes de formation pour un meilleur accompagnement du public via l'outil DORA. Il s'agira d'en favoriser la connaissance et la prise en main par les acteurs :

- Organisation de temps de présentation de l'outil DORA (webinaires et ateliers de prise en main animés par DORA)
- Assurer la lisibilité et la visibilité de l'offre en mutualisant les cartographies GPS et DORA (annuaire détaillé et territorialisé des acteurs et de leurs missions)
- S'assurer de l'actualisation des informations renseignées sur la cartographie GPS

On aura réussi si :

- Tous les opérateurs sont recensés et les informations sont à jour
- La cartographie GPS interfacée à celle de DORA
- Les acteurs identifient les ressources cartographiques du territoire
- Les acteurs savent utiliser Dora et la cartographie GPS

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Partenaires associés : DORA, référents inclusion numérique

[illegible] :

- Utilisation et mise à jour des fiches sur DORA par les professionnels

/[illegible] :

- Le nombre de professionnels sur la cartographie GPS via la [illegible]
- Le nombre de structures recensées sur DORA et cartographie GPS
- Le nombre de mises à jour sur le portail

Grand Paris Sud

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 1 – AMELIORER LA VISIBILITE DE L'OFFRE ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE	
Objectif stratégique :	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre pour les habitants
Objectif opérationnel :	Mieux communiquer auprès des habitants sur l'offre du territoire
ACTION 2 :	**INITIER LA CREATION DE SUPPORTS D'INFORMATION SUR L'OFFRE NUMERIQUE A DESTINATION DES PUBLICS**
:	NR
:	2025-2026
Priorité :	● à ●●●●
Public cible :	Habitants

:

Créer un modèle de support de communication commun sur l'offre de médiation numérique mis à disposition des communes pour complétude et diffusé au sein des équipements. Il devra être facile à lire et à comprendre (méthode FALC avec l'utilisation de pictogrammes et de logos). Il devra permettre d'identifier les lieux d'accès au matériel et à la connexion, d'identifier les types d'offre d'accompagnement par structures et les thématiques (accompagnement pour démarches d'accès aux droits, accompagnement pour l'insertion professionnel, accompagnement pour les parents, premiers pas sur les outils numériques, initiation web) :

- Des formats de diffusion variés (flyers papier, QR codes, diffusion sur le site internet de GPS)
- Un accompagnement à la mise à jour des outils
- Intégrer un plan d'accès aux services pour les usagers

On aura réussi si :

- Toutes les communes le souhaitant ont une plaquette d'information à destination des publics
- La plaquette est diffusée au sein des équipements
- L'outil est régulièrement mis à jour
- Les habitants ont une meilleure connaissance de l'offre de proximité

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS (ingénierie et cocréation du modèle)
- Associés : communes et référents inclusion numérique et acteurs locaux (complétude, mise à jour de l'outil et diffusion)

réussite :

- Mobilisation, prise en main et mise à jour de l'outil par les communes
- Identification au préalable et mobilisation d'un référent numérique par commune

/:

- Nombre de téléchargements sur le site internet GPS
- Nombre de personnalisée
- Nombre de visiteurs sur la page internet

Grand Paris Sud

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 1 – AMELIORER LA VISIBILITE DE L'OFFRE ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE

Objectif opérationnel :	Mieux communiquer auprès des habitants sur l'offre du territoire
ACTION 3 :	**FORUM DU NUMERIQUE ET EMPLOI / FORUM DU NUMERIQUE ET ACCES AUX DROITS**
:	nouvelle
[illegible] :	2025-2027
Priorité :	●●●●
Public cible :	Acteurs et habitants

[illegible] :

Création de forums thématiques à destination des publics en insertion axés autour de la levée des freins à l'accès aux droits et au numérique (maitrise des outils, accès au matériel et à la connexion, méconnaissance de l'offre d'accompagnement…) :

- Organisation de forums mobilisant les acteurs partenaires du numérique, de l'insertion et de l'accès aux droits afin de mettre en visibilité les ressources du territoire permettant la levée des nombreux freins périphériques à l'emploi et ainsi faciliter l'entrée, le maintien et l'évolution des habitants dans leur parcours.
- La présente d'une large variété de partenaires permettra aux habitants d'identifier et de prendre attache avec les acteurs et lieux ressources du territoire adaptés à leurs besoins :
  - Acteurs proposant des formations d'inclusion numérique visant la montée en compétence du bénéficiaire
  - Lieux offrant une aide aux démarches ponctuelles
  - Acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'accès aux droits (France Travail, PAD, Maisons France Services, CPAM…)
  - Lieux ressources d'accès au matériel et à la connexion à bas coût

On aura réussi si :

- Le public est mobilisé est présent lors de l'évènement
- Le public est informé des actions mobilisables sur le territoire, identifie les acteurs ressources
- Le public peut être orienté vers les actions et dispositifs adaptés à ses besoins.

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Partenaires : communes, centres de formation, associations, services d'accompagnement socioprofessionnel et d'accès aux droits

[illegible] :

- Les acteurs partenaires communiquent sur l'action auprès des publics accompagnés en amont de l'évènement
- Les acteurs partenaires se mobilisent et sont présents lors des forums

/[illegible] :

- Nombre de visites/ Nombre de partenaires présent-e-s
- [illegible]

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Objectif stratégique :	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre pour les habitants
Objectif opérationnel :	Mieux communiquer auprès des habitants sur l'offre du territoire
ACTION 4 :	**DESIGNER ET IDENTIFIER UN REFERENT NUMERIQUE PAR STRUCTURE ET RENFORCER LE RESEAU**
:	
:	2024-2027
Priorité :	●
Public cible :	Acteurs

:

- Identifier un référent inclusion numérique sur chaque collectivité territoriale /institution pour favoriser les échanges et le partage d'information sur le territoire (maintenir la mise en réseau et le partenariat sur la thématique)

On aura réussi si :

- Si chaque collectivité territoriale/institution a identifié un référent numérique
- Si les référents participent aux instances de la coordination inclusion numérique GPS
- Si tous les référents partagent une culture numérique et un socle de connaissance commun

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- 1 agent par collectivité/institution (0.10 ETP estimé)

:

- Les communes désignent et mobilisent un acteur référent sur le numérique
- L'assiduité des échanges, la vie du réseau, sensibilisation et formation des référents

/:

- Nombre de référents numérique
- Nombre de réunions
- Nombre de référents sensibilisés et formés aux enjeux de l'inclusion numérique

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 1 – AMELIORER LA VISIBILITE DE L'OFFRE ET LA MISE EN PLACE DE PARCOURS VERS L'AUTONOMIE	
Objectif stratégique :	Mieux se connaître pour mieux orienter
Objectif opérationnel :	Améliorer la connaissance de l'écosystème
ACTION 5 :	**CONSTITUER UNE BOITE A OUTILS DU NUMERIQUE SUR LE SITE INTERNET DE GPS A DESTINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE**
:	NR
[illegible] :	2025
Priorité :	●●●
Public cible :	Acteurs

[illegible] :

Créer sur le site de Grand Paris Sud, avec le service communication, une page dédiée à l'inclusion numérique et donnant accès à une boite à outils mise à disposition des professionnels du territoire. Cette boite à outil devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires à l'accueil, l'accompagnement, la formation et l'orientation des publics en matière d'inclusion numérique :

- Centralisation des cartographies franciliennes et des annuaires (DORA, MedNum, Cartographie GPS, SoliGuide)
- Accès aux sites de ressources pédagogiques (RADYA, CDRIML, « les bases », Emmaüs Connect, outils GPS, …)
- Accès aux offres de formation d'acteurs (RADYA, CDRIML, « les bases », Emmaüs Connect, outils GPS, Ressources Urbaines, …)
- L'agenda des actions et actualités (vieille associatif, AAP, calendrier…)

La création de cette boite à outils, permettra de répondre à plusieurs besoins :

- Mise à disposition et prise en main de kits pédagogiques thématiques sur le numérique et l'accès aux droits (scolarité, santé, retraite/carrière, petite enfance, insertion/emploi), …
- … adaptés notamment aux publics dits spécifiques (allophones, en situation de handicap, d'illettrisme, séniors…)
- Rendre l'offre plus visibilité et lisible : faciliter l'orientation
- Accompagner la montée en compétences des acteurs

⇨ La coordination inclusion numérique, les référents numériques et les conseillers numériques feront la promotion du site internet GPS et de sa boîte à outils ainsi que des ressources qui y seront intégrées. Cela permettra de garantir le socle de compétences de base des professionnels et le développement de compétences spécifiques.

On aura réussi si :

- Les professionnels consultent et se saisissent de la boite à outils
- Les professionnels retrouvent les informations nécessaires à l'accompagnement de leurs bénéficiaires

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Associés : membres de la coordination inclusion numérique (référents, conseillers numériques) sur la promotion de la boite à outils

[illegible] :

- Mise à jour régulière par la coordination
- Transmission des informations par les acteurs et membres du réseau afin de les communiquer sur le site

/[illegible]:

- Fréquentation de la page internet/ Taux de satisfaction des utilisateurs

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 2 – DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 2 – DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	
Objectif stratégique :	Améliorer la capacité à assister dans les démarches et répondre aux urgences
Objectif opérationnel :	Former, outiller et cadrer l'intervention des professionnels
ACTION 6 :	**DEPLOIEMENT DE MODULES DE FORMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES ELUS**
:	
Période [illegible] :	2024
Priorité :	● à ●●●●
Public cible :	Acteurs

[illegible] :

Afin de favoriser l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires sur l'inclusion numérique, les acteurs locaux ont besoin de se former à ces enjeux, de développer des compétences de diagnostic et d'orientation, d'accompagnement individuel ou collectif.
La proposition d'un cycle de formations permettra également de contribuer à l'acquisition d'une culture et d'un socle de connaissance commun sur cette thématique à l'échelle du territoire. Par ailleurs, il permettra aussi aux acteurs et communes peu pourvus en offre d'inclusion numérique de monter en compétences et de développer une offre de proximité.

Afin de rejoindre l'ensemble des habitants, nous proposons la conception d'un socle commun de compétences de base **pour les professionnels**, permettant à l'ensemble de nos acteurs :
- d'être sensibilisé aux enjeux de l'inclusion numérique
- de pouvoir diagnostiquer le besoin du bénéficiaire et l'orienter vers les structures adaptées
- d'accompagner individuellement le bénéficiaire sur des démarches d'accès aux droits
- d'animer un atelier collectif sur l'inclusion numérique

Les cycles de formation, animés par **Emmaüs Connect**, seront :
- Une demi-journée sur les enjeux d'inclusion numérique et solution de l'inclusion numérique
- Une journée de formation pour les professionnels de l'accueil qui leur permettra de diagnostiquer le besoin du bénéficiaire et l'orienter
- Une journée de formation pour les professionnels faisant de l'accompagnement individuel afin de développer leurs compétences numériques sur les démarches en ligne (prise en main et transmission des savoirs)
- Une journée de formation pour les professionnels souhaitant développer des ateliers collectifs de médiation numérique

De plus les villes ont proposé **que les élus puissent également bénéficier** d'un module de formation sur les enjeux de l'inclusion numérique.

On aura réussi si :

- Les élus ont amélioré leur connaissance des enjeux de l'inclusion numérique

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Les professionnels de notre territoire sont sensibilisés aux enjeux de l'inclusion numérique
- Les professionnels de notre territoire, en fonction de leurs réalités, peuvent diagnostiquer et orienter, accompagner individuellement ou animer des ateliers collectifs

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Organismes de formation : Emmaüs Connect,…

:

- Communication auprès des élus et des professionnels au sujet des cycles et modules de formation
- Participation aux formations

/:

- Nombre de professionnels formés
- Nombre d'élus formés
- Satisfaction des participants

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 2 – DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	
Objectif stratégique :	Améliorer la capacité à assister dans les démarches et répondre aux urgences
Objectif opérationnel :	Renforcer la présence de professionnels
ACTION :	**RECRUTEMENT DEUX CONSEILLERS NUMERIQUE POUR L'ANIMATION DE PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE**
7 :	
[illegible] :	2025-2027
Priorité :	●●
Public cible	Habitants

[illegible] :

Certaines communes sous-dotées en offre d'inclusion numérique ont émis le souhait d'avoir des permanences d'inclusion numérique, notamment à destination des publics spécifiques, au sein de structures telles que les CCAS, les Mairie, les Maison de quartiers. Celles-ci regrettent que les Maisons France Service soient trop éloignées et que leurs habitants ne puissent bénéficier d'une offre de proximité. Cette problématique contribue aussi à l'isolement des publics, notamment des séniors. Par ailleurs, les échanges ont mis en relief le manque d'outils et de formation des agents des services communaux, cela freinant d'autant plus les possibilités d'accompagnement des habitants.

Afin d'assurer à l'ensemble de nos habitants une offre d'accompagnement de proximité, Grand Paris Sud lancera le recrutement 2 Conseillers numérique pour dispenser des permanences, comme :

- Accompagner les publics dans des **démarches ponctuelles** [illegible] **orienter** [illegible]
- Accompagner la **montée en compétences des professionnels** [illegible]
- Dispenser des **ateliers numériques** [illegible]

On aura réussi si :

- Les habitants les plus éloignés de l'offre de médiation numérique bénéficient d'une offre de proximité
- Les formats et thématiques d'intervention proposés répondent aux besoins des usagers (définition d'une offre de service « GPS »)
- Les fiches de poste et missions sont adaptées aux besoins recensés par les communes
- Les habitants sont accompagnés dans leurs démarches ponctuelles et autonomisés grâce aux ateliers numériques
- Les territoires les plus démunis peuvent développer une offre de proximité et accompagner la montée en compétence de leurs agents

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Pilote : GPS
- Communes et référent numérique local

[illegible] :

- Disponibilité des lieux pour la réalisation des accompagnements
- Communication par les acteurs permettant l'orientation des publics (flyer, recensement DORA, GPS, information sur le site de GPS…)
- Mutualisation des ressources et des conseillers numériques GPS
- Les communes formulent leurs besoins et attentes afin d'adapter le format des permanences
- Coordination des conseillers par la coordination inclusion numérique GPS

/[illegible]:

- Nombre de bénéficiaires accompagnés
- Nombre de permanences réalisées
- Adéquation des interventions et des besoins des publics (questionnaire satisfaction)
- Montée en compétences des usagers (outils positionnement et évaluation)

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 2 – DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	
Objectif stratégique :	Faciliter l'accès aux outils numériques
Objectif opérationnel :	Encourager les initiatives de réemploi
ACTION 8 :	**EQUIPER LES PUBLICS ACCOMPAGNES EN MATERIEL RECONDITIONNE**
:	
Période de [illegible] :	2025-2027
Priorité :	●
Public cible :	Habitants

[illegible] :

Construction d'un schéma de reconditionnement du matériel informatique de Grand Paris Sud (pc fixe et pc portable) afin de les revendre à tarif solidaire aux habitants de notre territoire et aux associations locales.

Les acteurs du territoire, soulignent le manque d'accès au matériel et à la connexion des publics. En parallèle, le service des systèmes informatiques est en possession de matériel obsolète pouvant être reconditionné et vendu sur le territoire. Ainsi, Grand Paris Sud pourrait développer un cercle vertueux en faisant reconditionner son parc informatique et en redistribuant le matériel aux bénéficiaires de son territoire. L'agglomération pourrait s'appuyer sur Emmaüs Connect, acteur de l'inclusion numérique qui structure les réseaux de collecte et de redistribution de matériel informatique. Un conventionnement avec l'association permettrait de cadrer le don de matériel de Grand Paris Sud :

1. Stockage et nettoyage et don du matériel à reconditionner par la direction des systèmes informatiques de GPS
2. Tri et reconditionnement : par Emmaüs Connect et sous-traitant
3. Revente du matériel et de connexion à tarif solidaire au sein lieux labellisés Relais Numériques ou via des permanences : associations, structures d'accueil et d'hébergement, Emmaüs Connect, médiathèques…
4. Accompagnement à la prise en main de l'ordinateur avant son achat

Les actions de reconditionnement d'Emmaüs Connect sont menées avec leur sous-traitant (Atelier Sans Frontières, basé dans le 94). Dans un second temps, il s'agira d'identifier un acteur local afin de mettre en œuvre ces actions et ainsi de définir un schéma de reconditionnement à l'échelle de Grand Paris Sud.

On aura réussi si :

- Une convention est signée avec Emmaüs Connect
- Les habitants sont informés, formés et équipés en matériel et connexion
- On valorise le reconditionnement et on sensibilise le public au réemploi et à la réparation par l'animation de forum et journée thématique
- On communique et met en visibilité les lieux d'achat à tarif solidaire notamment au travers d'évènements écoresponsables
- Un schéma de reconditionnement est défini à l'échelle de GPS (second temps)

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Collectivités locales, Emmaüs Connect, Relais numériques, associations, SIAE

[illegible] :

- Mobiliser les structures de Relais Numériques et favoriser la labellisation de nouvelles structures
- Participation financière de GPS afin de diminuer le prix d'achat et ainsi faciliter l'acquisition de matériel par les habitants
- Identifier un acteur du reconditionnement sur le territoire

/[illegible]:

- Nombre de pc reconditionnés et vendus
- Nombre de structures labellisées Relais Numérique

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 3 - RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS, DES JEUNES, DES PARENTS ET DES PUBLICS FRAGILES	
Objectif stratégique :	Soutenir et accompagner les parentalités et prévenir le décrochage scolaire

AXE 3 - RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS, DES JEUNES, DES PARENTS ET DES PUBLICS FRAGILES

Grand Paris Sud

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Objectif opérationnel :	Accompagner les parents dans le suivi scolaire leurs enfants
ACTION 9 :	**E-PARENTALITE : SUIVRE ET ACCOMPAGNER SON ENFANT DANS LES USAGES NUMERIQUES**
:	
:	NR
Priorité :	●●●●
Public cible :	Habitants

:

Pour permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans la découverte et l'utilisation du numérique, il est nécessaire de les soutenir dans cet apprentissage.
Aujourd'hui, le suivi de la scolarité, les demandes de bourses, les inscriptions scolaires ou toutes autres informations relatives à l'école sont dématérialisées.
Les parents peuvent se retrouver exclus et en fragilité dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
De plus, les parents doivent également apprendre à gérer les temps d'écrans ainsi que les contenus que leurs enfants consultent sur les divers réseaux sociaux ou jeux en ligne.
Les parents doivent s'acculturer à l'ensemble des outils permettant de suivre la scolarité mais également aux outils numériques ludiques de leurs enfants. Ainsi, les acteurs ont souligné le besoin de mettre en œuvre des :

- Ateliers de prise en main des outils et applications de suivi de scolarité
- Ateliers permettant de développer un usage critique et raisonné du numérique (fake news, prévention addiction aux écrans, cyberharcèlement, pédocriminalité…)
- Temps communs avec les établissements scolaires pour accompagner et outiller les enseignants sur la transmission des savoirs numériques

On aura réussi si :

Les parents :

- Sont connectés aux applications scolaires (ENT/ Pronote, Parcoursup, affelnet, IDF, Labaz, Navigo, bourse…) et périscolaires (cantines, ALSH, sport, cultures, colonie…), sont sensibilisés aux différents outils numériques (réseaux sociaux, applications, sites, messagerie…), savent utiliser les outils en autonomie
- Informés des risques du numériques et peuvent sensibiliser leurs enfants
- Ont identifié des personnes et des lieux ressources
- On a renforcé le lien de confiance parents/école.

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Conseillers numériques, Education Nationale, acteurs sociaux, associations, associations de parents délégués

:

- Recrutement de conseillers numériques
- Communication et mobilisation des parents

/ projet :

Grand Paris Sud

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Nombre d'ateliers
- Nombre de parents informés, sensibilisés, formés
- Montée en compétence des participants
- Satisfaction des participants

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 3 - RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS, DES JEUNES, DES PARENTS ET DES PUBLICS FRAGILES	
Objectif stratégique :	Favoriser l'acquisition de compétences numériques…pour tous
Objectif opérationnel :	Développer ou proposer une offre adaptée aux enjeux et profils spécifiques
ACTION 10 :	**NUMERIQUE RESPONSABLE : PARTENARIAT ORANGE**
:	
□□□□□□□□□□□□□□□ :	2025-2027
Priorité :	
Public cible :	Habitants

□□□□□□□□ :

Dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) d'Orange qui vise à réduire la fracture numérique mais aussi à adopter des gestes responsables, Grand Paris Sud et Orange propose la signature d'une convention de partenariat afin d'accompagner les personnes dans leurs usages du numérique. Orange propose aux collectivités d'agir avec elles pour répondre de façon efficace aux besoins que peuvent rencontrer les administrés.

3 axes seront déployés à Grand Paris Sud :

- Des ateliers numériques pour accompagner l'usage du digital
- Une offre solidaire « coup de pouce » pour que le digital reste accessible à tous
- Un programme de recyclage de mobiles usagés pour préserver l'environnement

Le déploiement des actions menées dans le cadre du conventionnement avec Orange devra s'articuler avec les actions existantes et identifiées au sein des différentes fiches actions de la feuille de route, couvrant les mêmes champs d'intervention (formation, accès au matériel et reconditionnement).

On aura réussi si :

- Les permanences d'ateliers numériques répondent aux besoins des territoires sous-dotés en offre d'inclusion numérique
- Les habitants sont accompagnés dans leurs démarches ponctuelles et autonomisés grâce aux ateliers numériques
- On communique et met en visibilité les lieux d'achat à tarif solidaire notamment au travers d'évènements écoresponsables
- On communique et valorise le recyclage de mobiles usagés

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Fondation Orange, communes, acteurs sociaux, associations

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ :

- Diagnostic des besoins des territoires
- Définition d'un planning d'interventions articulé à l'offre présente ou à déployer sur le territoire
- Visibilité des lieux de recyclage des mobiles usagés

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Suivi du déploiement du partenariat

/ du projet :

- Nombre d'ateliers
- Nombre de bénéficiaires informés, sensibilisés, formés
- Nombre de téléphones mobiles recyclés
- Satisfaction des participants

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 4 - DEVEL

OPPER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DU NUMERIQUE

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 4 - DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DU NUMERIQUE

Objectif stratégique :	Encourager et favoriser l'accès aux métiers du numérique
Objectif opérationnel :	Accompagner vers les filières numériques
ACTION 12 :	**DEVELOPPER LES ACTIONS DE DECOUVERTE DES METIERS DU NUMERIQUE A DESTINATION DES HABITANTS** **E-SPORT : VALORISATION DES METIERS ET COMMUNICATION SUR L'OFFRE DU TERRITOIRE**
:	existante à développer
[illegible] :	Dès 2024
Priorité :	●●
Public cible :	Habitants

[illegible] :

L'agglomération Grand Paris Sud est précurseurs dans la structuration du eSport sur son territoire avec entre autres :

- Info métiers sur les métiers du numérique (MIPOP / PIJ)
- Valorisation des filières du numérique lors des évènements thématiques/ forums
- Le partenariat entre la Karmin Corp et Grand Paris Sud

On aura réussi si :

- La diffusion d'une culture du « savoir e-jouer » avec la formation Level Up qui forme les futurs collaborateurs des structures e-sportives
- Les partenaires se mobilisent
- Notre association à France eSports qui permet de développer, promouvoir, encadrer la pratique des sports électroniques dans un esprit d'équité et d'épanouissement humain
- Le public est présent lors des évènements
- Des publics trouvent des informations / une formation
- Le partenariat avec l'association NEEC (National ESport Club and Community) pour encadrer des temps jeux vidéo pour tous les publics, autour duquel sont articulés des programmes intergénérationnels, socio-éducatifs, d'inclusion numérique, d'accompagnement scolaire, de parentalité, et la création d'expériences à fortes valeurs éducatives (numérique, sportive, artistique, culturelle, coding, écologie…)

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- MIPOP, services jeunesses, enseignement supérieur, acteurs de la médiation numérique, conseillers numériques, Education Nationale, organismes de formation, entreprises, France Travail, partenaires de l'insertion

Notre objectif est de poursuivre la structuration de l'eSport de notre territoire en renforçant notre communication sur ces évènements, en relayant auprès de nos acteurs les lieux de formations et de loisirs esportifs de l'agglomération.

[illegible] :

Ces lieux de formation et de loisirs proposeront de mettre en visibilité des ressources du territoire en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique (permanences de Conseillers Numérique)

- Disponibilités des opérateurs, collectivités, médiateurs/opérationnels/ entreprises, publics
- Communication à destination des publics

On aura réussi si :

- Mobilisation de l'Education Nationale
- Les partenaires sont présents et relaient les informations aux bénéficiaires
- Le public est présent lors des évènements
- Nombre et types de partenaires mobilisés
- Des publics trouvent des informations / une formation
- Nombre de personnes présentes sur les évènements

/[illegible] :

- Nombre d'orientations vers de la formation aux métiers du numérique
- Nombre d'inscription suite aux évènements
- Satisfaction des participants

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Associés : MIPOP, services jeunesses, enseignement supérieur, acteurs de la médiation numérique, conseillers numériques, Education Nationale, organismes de formation, entreprises, France Travail, partenaires de l'insertion…

[illegible] :

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Disponibilités des opérateurs, collectivités, médiateurs/opérationnels/ entreprises, publics, plan de communication

:

- Nombre et types de partenaires mobilisés
- Nombre de personnes présentes sur les évènements
- Nombre d'orientations vers les lieux de formations eSport / nombre d'inscriptions suite aux évènements
- Satisfaction des participants

AXE 5 - METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE, UN SUIVI ET UNE EVALUATION

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

AXE 5 – METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE, UN SUIVI ET UNE EVALUATION	
Objectif stratégique :	Suivre et évaluer la feuille de route
Objectif opérationnel :	Accompagner notre territoire dans le déploiement de la feuille de route France Numérique Ensemble
ACTION 13 :	**COORDINATION INCLUSION NUMERIQUE GRAND PARIS SUD**
:	existante à développer
[illegible] :	Dès 2024
Priorité :	●●●●
Public cible :	Acteurs

[illegible] :

Pérennisation de la coordination inclusion numérique Grand Paris Sud permettant le déploiement de la stratégie France Numérique Ensemble à l'échelle de Grand Paris Sud.

- Gouvernance et suivi de la feuille de route France Numérique Ensemble
- Montée en compétence des acteurs de notre territoire sur les sujets d'inclusion numérique
- Coordination locale et articulation des actions et dispositifs

On aura réussi si :

- Les partenaires se mobilisent sur les temps de rencontre dédiés
- Les axes de la feuille de route France Numérique Ensemble sont déployés sur l'ensemble de nos territoires
- Les acteurs sont sensibilisés aux enjeux de l'inclusion numérique et ont des outils pour orienter, accompagner ou animer des ateliers de médiation numérique
- Les actions sont suivies et évaluées

Gouvernance : qui pilote ? qui fait ? Qui doit être associé ?

- Pilote : GPS
- Acteurs associés : Communes (Référents numérique locaux, DGS), acteurs locaux

[illegible] :

- Identification de référents par communes
- Une comitologie est définie et validée
- Des outils de suivi et d'évaluation sont créés, complétés et partagés.

/[illegible] :

- Nombre de partenaires mobilisés sur les coordinations
- Bilan des actions

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Annexe 2 -

Participants Groupe de Travail France Numérique Ensemble GPS – 30 avril 2024

Communes :

Combs-la-Ville

Corbeil-Essonnes

Evry-Courcouronnes

Lieusaint

Nandy

Ris-Orangis

Saint-Pierre-du-Perray

Savigny-le-Temple

Vert-Saint-Denis

Villabé

Acteurs associatifs et institutionnels :

Antenne Emploi de Grigny – Grand Paris Sud

Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne

Colombbus

Conseil Départemental de l'Essonne

Direction Départementale de l'Emploi, de Travail et des Solidarités (DDETS) de l'Essonne

Emmaüs Connect

Femmes Inter Associations – Inter Service Migrants (FIA-ISM)

France Travail Essonne

France Travail Seine-et-Marne

Génération 2

Génération Femme

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Hub Francil'IN

Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne (IRFASE)

Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF-GPS)

Parcours Solidaires

Tribunal Judiciaire de Melun

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Instruction du Gouvernement

relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble

NOR :

Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Le Ministre délégué chargé du Numérique

à :

Pour attribution : Mmes et MM. les Préfets de département
Pour attribution : Mmes et MM. les Préfets de région

Référence	
Date de signature	28/07/2023
Emetteur	Ministère chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications
Objet	Formalisation et mise en œuvre des feuilles de route France Numérique Ensemble au niveau local
Commande	Assurer la territorialisation de la politique publique d'inclusion numérique
Action(s) à réaliser	Concertation des acteurs territoriaux, élaboration de documents stratégiques, instruction et attribution de moyens aux acteurs porteurs des feuilles de route
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	Programme Société numérique de l'ANCT societe.numerique@anct.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	11 pages

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

La transition numérique, actuellement à l'œuvre, impose de porter des politiques ambitieuses pour que chacun puisse se saisir des opportunités offertes, exercer sa citoyenneté et tisser les liens dont notre société a besoin. Si les Français n'ont jamais été aussi nombreux à utiliser des services numériques et à bénéficier des innombrables opportunités qu'ils permettent, la récente étude portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et réalisée par le CREDOC – CREAD estime qu'**un Français de plus de 18 ans sur trois est éloigné du numérique, faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires.** Surtout, plus qu'un fait générationnel, cette étude souligne le caractère éminemment social de l'éloignement au numérique : la nature capacitante ou non-capacitante des technologies numériques est en réalité grandement conditionnée par les conditions d'existence des individus et leur niveau de diplôme. Ce constat scientifique vient éclairer les conclusions de l'édition de 2022 du Baromètre du numérique qui met en évidence un **creusement des inégalités en matière de compétences numériques** : si le sentiment de s'être mieux approprié les outils numériques avec la pandémie est marqué chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (71%), seuls 38% des non diplômés ont ce sentiment. Dans le même temps, le Baromètre pointe une augmentation de la part de personnes ayant parfois des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne (**plus d'un Français sur deux, en augmentation de 20% par rapport à 2020**).

La crise sanitaire a agi comme un révélateur des difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes, aussi bien en termes de maîtrise des compétences numériques que d'accès à des procédures de plus en plus fortement dématérialisées. Deux dispositifs déployés par l'Etat sont venus répondre à cette urgence sociale : la mise en place, en trois ans, de 2 600 Espaces France Services (FS) qui ont pour vocation essentielle l'accompagnement à la réalisation de démarches administratives ; le déploiement de 4 000 conseillers numériques (CoNum) qui ont d'abord vocation à favoriser l'acquisition de compétences numériques.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, la feuille de route France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements ; elle doit permettre, d'ici à 2027, d'atteindre, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques », les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

France Numérique Ensemble affirme le besoin de renforcer la territorialisation de la politique d'inclusion numérique tout en clarifiant les gouvernances, et ce aux échelles territoriales jugées les plus pertinentes par les acteurs locaux. **A cet effet, il vous appartient de :**

- Identifier les collectivités et leurs groupements désireux de s'inscrire dans la démarche « France Numérique Ensemble » et amenés à assurer, aux côtés du Préfet, l'animation de la gouvernance territoriale de la politique publique d'inclusion numérique et le portage de la ou des feuilles de routes déclinées sur leur territoire de référence ;
- Diagnostiquer les besoins territoriaux en termes d'accompagnement des citoyens et usagers mais également de mobilisation par ces derniers des offres locales d'ores et déjà déployées ;
- Identifier les structures les plus aptes à coordonner à la bonne échelle l'action de médiation numérique sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateurs de conseillers numériques ,

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Formaliser, en concertation avec les acteurs territoriaux, notamment les collectivités locales et leurs groupements, une feuille de route départementale « France Numérique Ensemble » permettant de traduire les engagements de la stratégie nationale. Cette déclinaison territoriale devra permettre de fixer les cibles des indicateurs du chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques » rattaché à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne ». Elle devra également intégrer une réflexion autour des besoins en matière d'ingénierie financière et de projet pour financer la réalisation des objectifs définis par la ou les feuilles de route au niveau local, d'outillage et de formation des professionnels de la médiation et de l'aide numérique, mais également en matière d'équipement et de communication à destination des publics cibles. Vous veillerez, lorsque cela s'avère pertinent, la ou les feuilles de route avec la Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique (SCORAN). Lorsque cela s'avère pertinent et consensuel, ces feuilles de route locales pourront être intégrées aux dispositifs de contractualisation que sont les CRTE ;
- Mobiliser les délégués territoriaux adjoints de l'ANCT sur la thématique de l'inclusion numérique et comme interlocuteur privilégié des services du programme Société numérique.

La formalisation de ces feuilles de route se devra d'intégrer une réflexion partagée autour du renforcement de la coordination opérationnelle entre les dispositifs France services et Conseillers numériques. Vous veillerez à cet effet à :

- Institutionnaliser une instance de dialogue départementale entre coordinateurs « France services » et coordinateurs Conseillers Numériques et la participation des coordinateurs FS aux gouvernances territoriales France Numérique Ensemble ;
- Systématiser la réalisation de permanence par les Conseillers Numériques au sein des espaces « France services » -par la convergence des outils SI (utilisation d'Aidants connect et de RDV Services Publics) ;
- Maintenir, ou intégrer, de futurs Conseillers Numériques au sein des espaces France services afin de maintenir, à l'échelle nationale, l'objectif de 800 Conseillers exerçant en leur sein.

D'ici le 30 septembre au plus tard, vous voudrez bien informer l'ANCT (programme Société numérique), via l'espace numérique mis à votre disposition (**https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr**), du périmètre territorial de la ou des feuilles de route, de la composition pressentie de la gouvernance dans votre département et des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans les échanges avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Dans le même temps, il vous est demandé d'indiquer la ou les structures en mesure de coordonner l'action de médiation numérique sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateur de Conseillers Numériques Vous veillerez à ce que ces derniers remplissent la démarche en ligne de candidature (**https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/**).

D'ici le 31 décembre 2023, vous informerez l'ANCT (programme Société numérique), via l'espace numérique mis à votre disposition, du périmètre territorial définitif de la ou des feuilles de route, des structures impliquées dans leur mise en œuvre et de la gouvernance dans votre département. En complément, une première expression des besoins en ingénierie financière et de projet du territoire en matière de numérique, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques et de formation professionnelle, devra être transmise au programme Société numérique de l'ANCT.

D'ici le mois de juin 2024, il vous est demandé de transmettre au même destinataire la ou les feuilles de route territoriale finalisées et approuvées par les différentes parties de la gouvernance territoriale.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Vous trouverez en annexe les orientations relatives aux modalités de concertation locale, une synthèse des différents items qui devront intégrer les feuilles de route territoriale ainsi que la liste des documents mis à votre disposition dans le kit de déploiement.

Pour toute question relative à la mise en œuvre de cette instruction, vous pourrez vous adresser au programme Société numérique de l'ANCT (societe.numerique@anct.gouv.fr).

Christophe BECHU,
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Stanislas GUERINI,
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Jean-Noël BARROT,
Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé du Numérique

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

ANNEXE

Mise en œuvre de la territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble »

Les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » visent à ancrer durablement la politique d'inclusion numérique au plus près des besoins des habitants. La mobilisation des collectivités locales, des associations et des acteurs publics et privés doit permettre, sur la période 2023-2027, de pérenniser le service rendu aux habitants et d'atteindre, collectivement, les quatre objectifs fixés dans la feuille de route nationale ainsi que les objectifs d'inclusion numérique rattachés à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne ».

- **Périmètre territorial de la ou des feuilles de route France Numérique Ensemble**

L'échelon géographique retenu a priori pour la mise en place des feuilles de route est le département. Du fait de spécificités territoriales et/ou de dynamiques territoriales, il pourra être pertinent, de vous appuyer sur un périmètre pluri-départemental ou régional ou, inversement, sur des périmètres départementaux ou infra-départementaux (portées par les intercommunalités) à même de définir, le cas échéant des ambitions locales spécifiques et de répondre aux besoins de la population. Dans tous les cas, la coordination de ces feuilles de route pourra être intégrée aux Commissions Régionale de Stratégie Numérique (CRSN) qui assureront notamment la bonne information des parties et veilleront à la cohérence de l'ensemble.

Dès la phase d'identification des périmètres de référence des feuilles de route locales France Numérique Ensemble, vous mobiliserez l'ensemble des acteurs territoriaux, les élus locaux, mais également les structures employeuses de conseillers numériques, les acteurs associatifs, les centres sociaux et autres représentants de la société civile, y compris les chambres consulaires et les clubs d'entreprises. Un formulaire en ligne (https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance), largement diffusible, doit vous permettre d'identifier les structures désireuses de contribuer à l'élaboration des feuilles de route ainsi que les collectivités locales et leurs groupements désireuses de porter une feuille de route locale. Les données collectées via ce formulaire alimenteront automatiquement l'espace numérique mis à votre disposition par le programme Société numérique de l'ANCT. Si la ou les feuilles de route « France Numérique Ensemble » ont vocation à associer tous les acteurs de l'écosystème impliqués en matière d'inclusion numérique, vous veillerez à ce que les collectivités territoriales et leurs groupements occupent un rôle central dans la future gouvernance. Ainsi, vous solliciterez les élus locaux de votre département pour recueillir leurs intentions en matière d'inclusion numérique, de gouvernance et de feuille de route à déployer mais également de structures légitimes pour porter un poste de coordinateur de conseillers numériques.

D'ici le 30 septembre au plus tard, vous voudrez bien informer le programme Société numérique de l'ANCT, via l'espace numérique mis à votre disposition (https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr), du périmètre territorial de la ou des feuilles de route, de la composition pressentie de la gouvernance dans votre département et des éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans les échanges avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Dans le même temps, il vous est demandé d'indiquer la ou les structures légitimes à coordonner l'action de médiation numérique

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

sur le territoire par le portage d'un poste de coordinateur de Conseillers Numériques Vous veillerez à ce que ces derniers remplissent la démarche en ligne de candidature (https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/).

- **Validation des périmètres territoriaux des feuilles de route et expression de besoins en ingénierie**

A l'issue de cette première phase de concertation, vous convoquerez et animerez les réunions mobilisant les acteurs impliqués dans l'élaboration de cette ou de ces feuilles de route. Au regard du caractère prioritaire de ce dispositif, vous vous assurerez d'un haut degré de représentation des collectivités et administrations invitées. Ces réunions de gouvernance doivent permettre de :

- Arrêter la composition de la gouvernance territoriale, identifier, pour chaque structure, les membres référents et leurs suppléants et définir les éventuelles modalités d'évolution dans le temps de cette gouvernance ;
- Partager à tous les acteurs le diagnostic territorial quantitatif mis à votre disposition par le programme Société numérique de l'ANCT et l'enrichir de constats plus qualitatifs partagés quant aux besoins des populations locales et à l'offre existante non-inventoriée ;
- Repérer, quantifier et qualifier les besoins des acteurs locaux, notamment des collectivités locales et de leur groupement, en ingénierie financière et de projet, en outillage et formation des professionnels de la médiation et de l'aide numérique, mais également en matière d'équipement et de communication à destination des publics cibles.

D'ici le 31 décembre 2023, vous informerez le programme Société numérique de l'ANCT, via l'espace numérique mis à votre disposition, du périmètre territorial définitif de la ou des feuilles de route, des structures impliquées dans leur mise en œuvre et de la gouvernance dans votre département. En complément, une première expression des besoins en ingénierie financière et de projet du territoire, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques et de formation professionnelle, devra être transmise au programme Société numérique de l'ANCT. Ces formulaires, transmis au programme Société numérique de l'ANCT, permettront de centraliser les informations clés relative à chaque territoire mais également de mesurer les besoins exprimés dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route locales « France Numérique Ensemble ».

- **Formalisation des feuilles de route « France Numérique Ensemble »**

Une fois la gouvernance locale arrêtée, vous mobiliserez les différents acteurs membres afin de formaliser la ou les feuilles de route territoriales « France Numérique Ensemble ». Ce deuxième temps, plus stratégique, doit notamment permettre à l'ensemble des parties de :

- Fixer les cibles des indicateurs du chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques » rattaché à la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » ;
- Mesurer le niveau d'engagement potentiel, notamment financier, des partenaires institutionnels du territoire, qu'il s'agisse des collectivités locales (de la commune au conseil régional en passant par l'intercommunalité), des principaux opérateurs publics (Pôle emploi, CAF, CPAM, CNAV), des associations ou encore des représentants du secteur privé marchand (représentants locaux des opérateurs de compétences, clubs d'entreprises, CCI et CMA)

Lorsque les concertations relatives à la détermination de la ou des feuilles de route requièrent de s'appuyer sur plusieurs collectifs de collectivités, ou de leurs groupements, porteurs de leurs propres objectifs, vous veillerez à garantir la cohérence des déclinaisons locales à l'échelle de votre département. Vous veillerez à ce que l'intégralité de votre territoire soit inclue dans une feuille de

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

route. Vous veillerez enfin à la cohérence de ces feuilles de route avec les schémas existants le cas échéant (SDUN, SCORAN, CRTE...) et à inscrire le suivi de l'atteinte des objectifs dans les CRSN qui intègreront formellement un volet inclusion numérique.

Les feuilles de route sont co-signées par le représentant de l'Etat dans le département et la ou les collectivités locales porteuses des feuilles de route locales. Les autres collectivités locales ainsi que tout acteur public ou privé peuvent être invités à marquer leur engagement en cosignant le document élaboré. Afin de s'adapter aux différentes dynamiques enclenchées par la feuille de route initiale, les déclinaisons ont vocation à être évolutives sur la période 2023 – 2027. Lorsque cela s'avère pertinent et consensuel, ces feuilles de route locales pourront être raccrochées à des dispositifs de contractualisation ou des schémas préexistants de type Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ou Schéma départemental des usages numériques (SDUN) et s'inscrire dans le cadre des SCORAN.

D'ici le mois de juin 2024, il vous est demandé de transmettre au programme Société numérique de l'ANCT la feuille de route territoriale finalisée et approuvée par la ou les gouvernances territoriales.

- **Moyens mobilisables lors de la phase de concertation et d'élaboration des feuilles de route**

Pour vous appuyer dans la formalisation des déclinaisons territoriales, un ensemble de ressources documentaires nationales est mis à votre disposition à cette adresse : https://societenumerique.gouv.fr/fr/publications/. Ce kit documentaire doit vous permettre de faciliter l'élaboration de votre diagnostic territorial par la mise à disposition d'éléments quantitatifs territorialisés relatifs aux fragilités numériques évaluées des populations locales à l'échelle communale ainsi qu'à la présence et à l'activité des lieux de médiation et d'aide numérique. Un guide de pérennisation du dispositif conseiller numérique est également proposé afin de vous permettre d'identifier les différents leviers susceptibles d'être mobilisés dans les feuilles de route locales, tant en termes de financements que d'objectifs opérationnels.

En lien avec les Secrétariats Généraux aux Affaires Régionales, vous pourrez également vous appuyer, lors de cette phase d'élaboration des feuilles de route, sur les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif. Fortement mobilisés, en début d'année 2023, sur l'organisation des concertations territoriales du volet inclusion numérique du Conseil National de la Refondation, les Hubs disposent, selon les régions, d'une vision fine et actualisée des acteurs et enjeux présents sur les territoires. Au-delà du listing des acteurs territoriaux fournit par l'ANCT dans son kit documentaire, certains Hubs disposent de relais ou points d'appui au niveau départemental pouvant apporter des éclairages et des ressources d'ordre qualitatifs particulièrement pertinents.

- **Moyens mis à disposition pour la mise en œuvre de la feuille de route**

Les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » ont vocation à formaliser les objectifs opérationnels ainsi que les engagements financiers de l'ensemble des parties prenantes. Au-delà des engagements financiers de l'Etat pilotés à l'échelle nationale en faveur du dispositif des Conseillers numériques et de l'offre de services numériques (Aidants connect, Espace coop, Cartographie des lieux de médiation numérique, etc.), le concours financier de l'Etat sera renforcé sur les deux premières années de mise en œuvre des feuilles de route locales.

Des moyens renforcés en matière de coordination et d'animation des conseillers numériques

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Si le dispositif Conseiller numérique a été favorablement accueilli par les acteurs de l'inclusion numérique, le diagnostic des besoins, la formation et la mise en réseau de 4 000 professionnels nécessitent un accompagnement permettant de structurer la bonne intégration du dispositif au sein des territoires. Ce besoin a été exprimé par de multiples acteurs, engagés au niveau national, régional, départemental, intercommunal ou communal en faveur de l'inclusion numérique. Ce besoin se trouve renforcé par la diversité des contextes territoriaux, laquelle rend une coordination et une animation adaptée à chaque situation particulièrement nécessaire.

Les missions des Conseillers numériques coordinateurs, détaillées au sein du kit du déploiement, sont les suivantes :

- Participer au maillage et aux synergies territoriales ;
- Être le relais principal des employeurs, des Conseillers numériques et de l'équipe d'animation nationale ;
- Mettre en place des collaborations sur la base des besoins de la communauté des Conseillers numériques.

L'élaboration des feuilles de route « France Numérique Ensemble » doit vous permettre d'identifier les structures employeuses les plus pertinentes pour le portage de poste de conseillers numériques coordinateurs. Si les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de la ou des feuilles de routes de la politique publique d'inclusion numérique apparaissent comme des structures employeuses privilégiées, les configurations locales peuvent vous conduire à désigner, en accord avec les porteurs de la ou des feuilles de route, d'autres structures employeuses existantes (association, groupement d'intérêt public, Hubs pour un numérique inclusif, etc.).

L'Etat apportera son soutien financier aux structures employeuses de Conseillers numériques coordinateurs sous la forme d'une subvention permettant la prise en charge partielle des coûts de rémunération selon les conditions détaillées au sein du kit de déploiement.

Des moyens renforcés en matière d'ingénierie

En matière d'ingénierie de projet et de financements, l'élaboration des feuilles de route « France Numérique Ensemble » doit permettre aux différentes parties prenantes territoriales d'identifier les leviers de mutualisation des dépenses et d'élaborer des stratégies de diversification des financements en fonction des structures intervenant en faveur de l'inclusion numérique. La mise en œuvre opérationnelle de cette dimension suppose de mobiliser des compétences spécifiques et bien distinctes de celles relative à l'animation et à la coordination des acteurs de l'inclusion numérique.

Vous veillerez, dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route, à identifier les besoins en ingénierie financière et de projet du territoire, et ce aussi bien en termes de ressources humaines que d'études d'ingénierie spécifiques ou de formation professionnelle. En fonction des éléments communiqués à l'ANCT par le biais des formulaires susmentionnés, votre territoire pourra bénéficier d'un cofinancement de poste de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » et d'éventuelles études d'ingénierie spécifiques concourant à l'hybridation des modèles financiers des structures porteuses d'acteurs de l'inclusion numérique. Ce poste d'ingénierie financière aura pour principale vocation d'identifier et de favoriser l'activation et la mise en cohérence des différents sources et leviers de financement mobilisables dans une logique de guichet unique à l'échelle de votre département. L'objectif est de permettre de mobiliser les financements nécessaires à la bonne conduite de la ou des feuilles de routes retenues à échelle locale et le financement des acteurs qui réalisent les actions sur le terrain.

De la même manière que pour les Conseillers numériques coordinateurs, les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de la ou des feuilles de route apparaissent comme des

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

structures employeuses privilégiées des chefs de projet. Pour autant, les configurations locales peuvent là aussi vous conduire à désigner d'autres structures employeuses (association, groupement d'intérêt public, Hubs pour un numérique inclusif, etc.). Quelle que soit la structure désignée elle s'engage à ce que l'action portée bénéficie à l'ensemble des acteurs à l'échelle de la gouvernance territoriale France Numérique Ensemble.

Un appui régional de premier niveau : renforcement du rôle des Hubs pour un numérique inclusif

La feuille de route nationale « France Numérique Ensemble » porte l'ambition de renforcer l'institutionnalisation des Hubs afin que les acteurs locaux puissent bénéficier d'un relai de proximité de premier niveau. Désignés pour une période de trois ans et bénéficiant d'un financement spécifique piloté par l'ANCT, les Hubs pour un numérique inclusif, en partenariat avec les SGAR, appuieront les acteurs locaux dans le déploiement des feuilles de route locales sur les missions suivantes :

- Animation des conseillers numériques coordinateurs ;
- Coordination de l'offre de formation continue des conseillers numériques et de leurs coordinateurs et des autres médiateurs numériques au niveau régional ;
- Déploiement de l'outillage auprès des médiateurs numériques.

ANNEXE

Synthèse prévisionnelle des différents éléments des formulaires en ligne

Co-pilotage et véhicule contractuel

- Collectivités territoriales et groupements impliqués et porteurs de feuilles de routes FNE à l'échelle de leur territoire animateurs de la ou des gouvernances territoriales « France Numérique Ensemble » ;
- Coordonnées techniques et politiques des collectivités ou de leurs groupements membre de la ou des gouvernances ;
- Périmètre géographique (région, département ou liste des EPCI) couverts par la ou les feuilles de routes territoriales ;
- Liste des signataires de la ou des feuilles de route locales « France Numérique Ensemble » ;
- Véhicule contractuel local auquel serait adjoint la ou les feuilles de route locales « France Numérique Ensemble ».

Engagements locaux en matière de contribution aux objectifs de la feuille de route « France Numérique Ensemble » et de la politique prioritaire du gouvernement, à horizon 2023, 2025 et 2027

- Nombre de conseillers numériques en poste ou en formation ;
- Nombre de médiateurs numériques ;
- Nombre d'aidants numériques formés ;
- Nombre de conseillers numériques rattachés à des Espaces France services ;
- Nombre de conseillers numériques assurant des permanences en Espaces France services ;
- Nombre d'aidants connect habilités ;

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- Nombre d'aidants connect habilités intervenant en FS ;
- Nombre d'accompagnements réalisés par les conseillers numériques ;
- Nombre d'accompagnements réalisés par les médiateurs numériques ;
- Nombre de lieux de médiation et d'inclusion numérique ;
- Nombre de matériels reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.
- Nombre de matériels mis à disposition de la population

Publics cibles prioritaires de la ou des feuilles de route locales

- Listing des éventuels publics prioritaires des actions de médiation numérique : par tranches d'âge, statut professionnel, personnes en situation de handicap, personnes précaires, etc.
- Listing des éventuelles structures employeuses, publiques et privées, prioritaires des actions de médiation numérique : accompagnement des chefs d'entreprises de TPE-PME, formation des salariés précaires, formation des agents de collectivités locales, formation des professionnels associatifs, etc.

Moyens sollicités pour la mise en œuvre de la ou des feuilles de route locales

- Nombre de poste de Conseillers numériques coordinateurs sollicités ;
- Listing des structures employeuses de Conseillers numériques coordinateurs ;
- Expression locale d'un besoin en matière de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » ;
- Structure.s envisagée.s pour le portage du poste de chef de projet « Financement de l'inclusion numérique » ;
- Listing des besoins en matière d'études d'ingénierie spécifique ;
- Listing des besoins en matière de diagnostic et d'appui à la réalisation des feuilles de route.

Stratégie.s de mutualisation des coûts et de diversification des financements envisagés à l'échelle locale

- **Co-financements envisagés, par type de structures, pour le déploiement de la feuille de route et l'atteinte des objectifs territoriaux** : autres financements étatiques, engagements des collectivités locales signataires, financements européens, engagements d'opérateurs locaux de services publics (CNAM, Pôle emploi, etc.), fondations et politique RSE des entreprises, autres financements privés (achat de prestations et de services, notamment en matière de formation professionnelle) ;
- **Description succincte des éventuelles stratégies de mutualisation envisagées pour le déploiement des actions d'inclusion numérique de la feuille de route :** mutualisation de moyens et montée en compétences de structures existantes, évolution des formes juridiques des structures existantes, etc.

Accusé de réception en préfecture
091-200059228-20241008-DEL_2024_303-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

ANNEXE

Contenu du kit de déploiement

- Feuille de route nationale « France Numérique Ensemble »
- Diagnostic : Espace France Numérique Ensemble, présentation et prise en main des tableaux de bord départementaux et communaux de l'inclusion numérique ;
- Moyens :
    - Instructions relatives au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques coordinateurs ;
    - Guide de pérennisation du dispositif conseiller numérique ;
    - Guide de cofinancement des conseillers numériques.